

Date de dépôt : 29 août 2016

Rapport

de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Pascal Spühler, Danièle Magnin, Florian Gander, Ronald Zacharias, Daniel Sormanni, Sandro Pistis, Jean-Marie Voumard, Jean-François Girardet, Jean Sanchez, Carlos Medeiros, André Python, Sandra Golay pour une Usine accueillante, humanitaire et ouverte sur le monde

Rapport de majorité de M. Christian Frey (page 1)

Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 11)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Christian Frey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires sociales a examiné la motion 2298 lors de sa séance du 21 juin 2016 sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler.

Le procès-verbal a été tenu par M. Sylvain Maechler.

La commission a bénéficié de la présence de M^{me} Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion à la DGAS, et de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du DEAS.

Présentation de la motion par M. Pascal Spühler, premier signataire

M. Spühler indique que cette proposition de motion faite par le MCG tient compte des événements récents par rapport aux migrants que l'on ne voulait plus mettre dans les bunkers et qui ont été mis au Grütli. Il indique que le MCG

a couplé cela avec la culture et que l'idée est que l'Usine est un grand bâtiment occupé par différents collectifs et que si l'on cherche des bâtiments rapidement adaptables ce dernier pourrait l'être. Il explique que la question est de savoir si la culture doit passer avant l'accueil des réfugiés, sachant que l'accueil concernerait des familles essentiellement. Il pense que même si l'Usine veut être considérée comme un élément culturel important rien n'est incontournable et que le collectif de l'Usine pourrait aller ailleurs, sachant que l'Usine provoque des nuisances à la place des Volontaires. Il précise que même si l'Usine est utile aujourd'hui, on peut se demander si elle a encore toute sa place dans ce quartier de la Jonction et si ce bâtiment ne pourrait pas être adapté pour les réfugiés.

Un député UDC demande si on peut réfléchir à un projet intégré, c'est-à-dire laisser les manifestations de l'Usine et créer également des logements en agrandissant peut-être les bâtiments. Il demande si une réflexion a été faite à ce sujet.

M. Spühler répond qu'il est possible d'imaginer qu'une partie soit adaptée car les locaux sont grands.

Un député socialiste estime que le but de ce texte n'est pas de créer un lieu d'accueil pour les requérants mais avant tout de mettre fin aux activités de l'Usine.

M. Spühler répond qu'il est possible de déplacer l'Usine vers un lieu plus propice, et d'enlever par la même occasion les incivilités de ce lieu.

Le député socialiste indique qu'il y a deux ans la Ville de Genève a organisé les traversées nocturnes, et que c'était intéressant car il a remarqué qu'en réalité il peut y avoir des nuisances à la fermeture de l'Usine, mais que paradoxalement c'est un îlot de bruit dans un quartier calme et que c'est bien moins bruyant et agressif que les Pâquis par exemple. Il demande si les motionnaires pensent que l'Usine est dans un quartier trop tranquille. Il pense que l'accessibilité est bonne, et il ne comprend donc pas le problème. Il précise que si c'est pour la mettre dans la banlieue cela sera pire puisque les gens iront par exemple en voiture, sachant les problèmes que cela peut causer concernant la consommation d'alcool notamment.

M. Spühler précise que le quartier de l'Usine est un îlot de bruit pour les habitants et que dans les Pâquis il y a une certaine violence et des incivilités. Il indique que déplacer l'Usine ne va pas résoudre tous les problèmes, mais que cela peut permettre de soulager un quartier qui subit l'Usine depuis de nombreuses années.

Suite à une question, M. Spühler précise que c'est la Ville qui est propriétaire de l'immeuble. La Ville de Genève a investi plusieurs dizaines de milliers de francs récemment pour remettre le bâtiment aux normes.

Un député MCG affirme que la Ville parle souvent d'accueil mais qu'elle n'accueille pas beaucoup de requérants d'asile par rapport à d'autres communes proportionnellement à sa population. Il demande si peut-être il n'y aurait pas d'autres lieux en Ville pour cela. Il demande s'il y aurait d'autres idées en Ville de Genève pour accueillir des requérants.

M. Spühler trouve paradoxal de la part du Conseil administratif de la Ville de Genève que, d'un côté, il prend la défense du collectif « No Bunkers », il accepte que l'on squatte le Grütli et il met à disposition la salle du Faubourg mais que, d'un autre côté, quand le Conseil d'Etat a souhaité mettre à disposition un bâtiment au parc Rigot, il est monté aux créneaux alors que cela était possible et pouvait être agréable. Il indique que l'Usine est peut-être une idée utopique mais que c'est une idée. Il précise qu'il faut avoir le courage de déplacer le curseur et d'être réaliste car l'accueil des réfugiés est un plus gros problème que les concerts à l'Usine.

Le député MCG demande s'il est envisagé un accueil provisoire ou définitif.

M. Spühler indique que tout est ouvert, mais que si l'on investissait beaucoup d'argent pour ce projet ce serait mieux que cela soit du définitif.

Un député UDC précise que cela permettrait une plus grande tranquillité dans un quartier qui se transforme. Il indique que ce quartier se remplit à la Rue du Stand avec des nouvelles constructions et une population de jeunes. Il pense que les pétitions concernant le bruit devraient s'amplifier. Il précise cependant que la motion demande en même temps au Conseil d'Etat de réquisitionner et de collaborer. Il demande si son interprétation est correcte.

M. Spühler répond qu'il est possible de modifier les invites. Il précise que dans l'idée l'Etat a le droit de réquisitionner des bâtiments appartenant à la Ville. Cependant, il estime qu'une collaboration serait une meilleure idée.

Un député PLR demande si le MCG a déposé un texte semblable au Conseil municipal sachant que de nombreux députés MCG y siègent. Concernant la population, il se demande ce que les habitants préféreraient entre les nuisances de l'Usine et une population importante de réfugiés.

M. Spühler confirme que des députés MCG ont déposé une motion équivalente en Ville de Genève, mais qu'elle n'a pas été soutenue par une majorité. Concernant les nuisances, il indique que ce sont des familles, pas de célibataires et que c'est cohérent d'équiper le bâtiment pour ces gens. Il pense que c'est adaptable car on ne parle peut-être que de 50 foyers qui pourraient se

créer et les requérants pourraient se mêler à la population locale. Il ne pense pas que cela va créer plus d'incivilités que l'Usine.

Une députée EAG concernant l'opposition entre la culture et les requérants se demande si le MCG n'a pas pensé à d'autres lieux culturels. Elle indique que quand on lit la résolution c'est avant tout contre l'Usine plutôt que dans l'esprit d'augmenter la capacité d'accueil. Elle demande donc pourquoi le MCG s'est focalisé sur l'Usine et pourquoi il n'a pas pensé à poser des containers sur le stade de la Praille par exemple. Elle indique que cette motion créerait des mécontentements importants. Elle précise qu'elle ne cautionne pas cette motion.

M. Spühler indique que les autres lieux culturels sont beaucoup plus petits. Il précise que le but n'est pas de chasser la culture au profit des réfugiés. Il explique qu'au niveau de la structure le bâtiment est grand et qu'il serait très bien pour cela.

Un député socialiste indique qu'il n'est pas certain que, étant donné l'état du bâtiment et les activités qui s'y déroulent, il soit aujourd'hui adapté pour des familles. Il explique que le fait que l'enveloppe existe ne fait pas tout et que cela pourrait coûter cher en matière de travaux. Il reprend la deuxième invite : « à procéder, en collaboration avec la Ville de Genève, aux travaux nécessaires pour l'accueil des familles de réfugiés ». Il estime que cela voudrait dire que le MCG serait favorable à mettre des moyens financiers importants au moment du budget si un bâtiment pouvait accueillir des réfugiés pour autant qu'il soit situé en Ville de Genève. Il se demande si c'est uniquement pour déplacer l'Usine que c'est possible.

M. Spühler répond qu'il y a des obligations fédérales et que l'on ne peut pas faire autrement. Si c'est le cas pour quelques millions de francs cela ne lui pose pas de problème mais il faut être raisonnable. Il précise que tous les partis aujourd'hui montent au créneau et disent qu'ils sont d'accord pour l'accueil de requérants, mais que, quand il y a un endroit disponible, il y a toujours des oppositions. Il estime que, pour permettre une cohésion interparti afin de faire quelque chose, il faut également faire des sacrifices tels que le bâtiment de l'Usine.

Un député socialiste affirme que, si ce bâtiment devait être réquisitionné, il demanderait alors au Conseil d'Etat de mettre cette question à l'ordre du jour du désenchevêtrement, car la Ville de Genève aura des réponses sérieuses à donner au canton en matière de réattribution des responsabilités. Il pense à la culture et au sport, mais aussi à l'accueil des femmes battues. Il indique que laisser croire que la Ville ne fait rien ou ne fait pas correctement son travail est faux. Sachant qu'il a siégé et présidé le Conseil municipal avec la présidente

de cette commission il ne trouve pas cela normal. Il répète que la Ville fait beaucoup et dire juste sur ce point qu'elle ne fait pas son travail ne représente pas la réalité.

M. Spühler n'a pas de réponse à donner à cette intervention.

Suite au départ de M. Spühler, la présidente demande s'il y a des demandes d'auditions.

Un député MCG demande l'audition du collectif de l'Usine. Il propose également l'audition du Conseil administratif de la Ville concernant sa politique en Ville de Genève.

Un député PDC indique que son groupe propose de passer directement au vote sans audition.

Un député PLR soutient la demande de passer au vote sans audition mais aurait aimé entendre M. Poggia sur la pertinence de cette proposition de motion au vu des rapports entre la Ville et l'Etat.

Un député UDC propose l'audition du département de la sécurité concernant les plaintes.

La présidente propose de voter sur ces audits puis de céder la parole à M. Poggia.

La présidente met aux voix l'audition du collectif de l'Usine.

Pour :	2 (1 UDC, 1 MCG)
Contre :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)
Abstention :	1 (1 UDC)

L'audition du collectif de l'Usine est refusée.

La présidente met aux voix l'audition du Conseil administratif de la Ville de Genève

Pour :	2 (1 UDC, 1 MCG)
Contre :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)
Abstention :	1 (1 UDC)

L'audition du Conseil administratif de la Ville de Genève est refusée.

La présidente met aux voix l'audition du département de la sécurité.

Pour :	2 (1 UDC, 1 MCG)
Contre :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)
Abstention :	1 (1 UDC)

L'audition du département de la sécurité est refusée.

La présidente conclut que les trois auditions sont refusées. Elle cède donc la parole à M. Poggia.

M. Poggia déclare qu'il n'interviendra pas sur la question de savoir si l'Usine est un bon endroit pour les réfugiés. Néanmoins, il précise que Genève vit une situation difficile avec de nombreuses personnes dans des abris PC. Il indique que le principe même de devoir accueillir n'est pas contesté mais que c'est le lieu qui pose problème. Il rappelle que 5,9 % des réfugiés en Suisse sont accueillis à Genève et qu'ensuite il faut les héberger une fois qu'ils sont ici, et faire en sorte également qu'ils soient intégrés. M. Poggia, concernant la relation entre le canton et les communes, confirme qu'il n'y a pas à Genève de législation comme dans d'autres cantons suisses qui permet de déléguer la tâche d'héberger aux communes. Il donne l'exemple de certaines communes en Suisse alémanique qui préfèrent payer plutôt que de recevoir parce que précisément elles ont l'obligation de recevoir. Cependant, il rappelle que cela n'est pas le cas à Genève où il est simplement prévu de donner des tâches aux communes dans le domaine de l'hébergement comme dans le cadre de la prise en charge de proximité. Il précise que la problématique est brûlante, non seulement pour les requérants d'asile, mais également pour les personnes âgées qui ont besoin d'un encadrement personnel. Il explique que le Conseil d'Etat a déposé la semaine dernière un PL qui permet de réquisitionner des abris PC communaux. Il rappelle qu'il est possible de réquisitionner des lieux y compris des lieux privés en respectant le principe de la proportionnalité. Le Conseil d'Etat a néanmoins estimé qu'il devait y avoir une base légale pour le faire, raison pour laquelle une modification de la loi cantonale sur l'asile qui permet de réquisitionner des bâtiments appartenant à des entités publiques pour pouvoir y héberger des réfugiés a été proposée. Il indique que, en attendant une potentielle entrée en vigueur de cette loi, le Conseil d'Etat a édicté un règlement qui énonce de manière claire les principes non écrits dont la clause générale de police qui permet de prendre toutes les mesures utiles pour parer à un danger grave et imminent pour la population. Il précise que le Conseil d'Etat a donc prévu la possibilité de réquisitionner des abris PC communaux car certaines communes ne souhaitent pas les aménager pour cela ; mais il précise que ce règlement prévoit aussi un droit d'être entendu. M. Poggia indique qu'aujourd'hui le conseil d'Etat ne peut pas réquisitionner l'Usine, même sur la base du règlement provisoire. Il explique qu'il faudrait qu'une loi soit déposée pour le faire, car il s'agit d'une procédure d'expropriation qui répond à des règles très particulières et que cela relève du droit fédéral. Le Conseil d'Etat n'a donc pas les moyens de réquisitionner ni d'exproprier l'Usine. Une telle démarche ne serait possible que par un acte volontaire de son propriétaire, c'est-à-dire la Ville de Genève. Il indique par ailleurs que si des travaux de

transformation devaient être faits, compte tenu des frais que cela devrait engendrer, l'affectation devrait se faire à long terme, avec un minimum de dix ans pour amortir les travaux qui y seraient faits.

Un député MCG affirme que ce qui est grave est l'attitude inconséquente de la Ville qui passe son temps à donner des leçons aux autres, à dire que le canton ne fait rien pour l'asile et maltraite les migrants alors qu'un effort est fait au niveau du canton. Il indique que si la Ville était exemplaire cela aurait du crédit, mais que la Ville se conduit comme une des communes les plus réactionnaires en la matière. Il cite l'exemple du parc Rigot. La Ville n'est pas exemplaire et mène une politique qui n'est pas digne des droits de l'Homme. Il indique qu'il est dit que les locaux de l'Usine sont impropres, mais il faudrait d'abord pouvoir les visiter et les évaluer. Il croit qu'avant de repousser cette motion il faudrait clarifier ce genre d'éléments, et il déplore que cela n'ait pas été fait. Il rappelle que l'accueil est une prérogative fédérale, que la Confédération a attribué au canton des réfugiés mais avec un financement confédéral totalement incomplet. Il précise que certains cantons prennent plus de charges que d'autres et que les communes qui font le plus d'efforts à Genève sont des communes populaires comme Vernier. Il indique que la Ville de Genève ne fait pas ce qu'elle devrait faire. Il estime que la situation va se détériorer. Il se demande où la Ville de Genève souhaite mettre les requérants si ce n'est pas à l'Usine. Il signale qu'il faut avoir des alternatives crédibles, c'est ce que les signataires ont essayé de faire à travers cette motion. Il regrette que cette motion soit balayée alors que cela aurait mérité un examen plus approfondi. Il pense que c'est important d'évaluer ces choses, de ne pas s'opposer tout le temps et que la Ville de Genève ne donne jamais aucune réponse. Il faut trouver des solutions dans les communes car c'est dans les communes que tout arrive. Il donne l'exemple de la commune de Corsier qui est favorisée, mais qui ne veut rien donner et laisse le canton se débrouiller.

Une députée EAG constate que l'objectif de cette motion est énoncé différemment que ce qui est écrit sur le papier. Elle indique que c'est un réquisitoire contre l'Usine et que cela devient une mise en cause de la Ville. Elle précise que manifestement la commission n'a pas l'intention d'entrer en matière car, sous prétexte d'améliorer le nombre de places d'accueil, c'est autre chose dont il est question. EAG refusera donc la motion. Elle suggère au député UDC, concernant les allégations disant que la Ville ne fait rien, de surveiller les actualités et il verra si la Ville est déresponsabilisée concernant l'accueil des migrants. Par ailleurs elle précise qu'elle a habité près de l'école de Bellavista à Meyrin et qu'il n'y a jamais eu un seul problème avec les requérants.

Un député UDC pense que cette motion mériterait d'être traitée même si c'est un prétexte, car le milieu alternatif soutiendrait probablement le fait de faire quelque chose. Il trouve donc dommage pour des raisons dogmatiques de ne pas traiter ce sujet. Il rappelle qu'il y a une zone de non-droit concernant le trafic de drogue et également des nuisances sonores aux abords de l'Usine. Il trouve dommage d'avoir une attitude dogmatique à ce sujet et il propose d'accepter l'entrée en matière afin de transformer l'intention en quelque chose de positif.

Un autre député UDC relève que, contrairement à ce qui est affirmé, la Ville de Genève fait beaucoup pour l'accueil des migrants à travers la gérance immobilière. Il précise que cette motion s'adresse à l'Usine alors que l'Usine n'y est pour rien. Il estime que si on demande au Conseil d'Etat de réquisitionner un bâtiment cela pose un problème. Par ailleurs, il y a un besoin d'infrastructures tout de suite, et dans le cas de l'usine il va s'écouler plusieurs années avant que le bâtiment ne soit opérationnel à cause des travaux. Il signale qu'il faut un projet d'architecte, un dépôt d'autorisation de construire, la réalisation, et que le bâtiment ne serait de toute manière pas opérationnel avant 2019.

Un député socialiste affirme que le groupe socialiste estime que cette motion est inadéquate et qu'il faut la refuser. Il précise que si le MCG a d'autres propositions à faire il peut reformuler une autre motion.

Un député PLR remarque que la motion se veut à la fois une solution pour loger les requérants et également une solution pour résoudre le problème des nuisances. Il indique que ces nuisances seront les mêmes où que l'on mette l'Usine. Il estime que les nuisances sont un problème de police, et il indique que la police doit alors faire son travail pour que le deal cesse. Le groupe PLR estime que la motion n'est pas sérieuse.

Une députée Verte rejoint les propos qui viennent d'être formulés : cette motion est une pure provocation et ce n'est pas un hasard que ce soit le bâtiment de l'Usine qui ait été choisi. Elle indique que ce qui est proposé n'est pas applicable. Par ailleurs, elle affirme que le discours que le MCG a sur la Ville de Genève est irrecevable, et qu'il est scandaleux de critiquer de façon dogmatique l'attitude de la gauche, tout ceci n'est pas constructif.

Le député MCG invite néanmoins les commissaires à soutenir ce texte qui est une invitation à la réflexion et à trouver des solutions dans une période délicate afin de sortir de l'impasse dans laquelle Genève se trouve.

La présidente met aux voix la motion 2298 et son renvoi au Conseil d'Etat.

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)
Abstentions :	2 (2 UDC)

La motion 2298 est refusée.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la Commission des affaires sociales vous recommande le refus de la motion 2298.

Proposition de motion (2298)

pour une Usine accueillante, humanitaire et ouverte sur le monde

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Conseil administratif de la Ville de Genève réclame des locaux destinés aux nouveaux réfugiés ou aux requérants d'asile déboutés, alors que cette commune est propriétaire d'un magnifique bâtiment actuellement mis à disposition du collectif de l'Usine ;
- que ce bâtiment est exploité par le collectif pour différents usages, dont l'exploitation très lucrative de cinq établissements publics ;
- que le collectif refuse de se conformer aux lois en vigueur (entre autres la LRDBH) ;
- que ce collectif organise des manifestations non autorisées à travers la ville et provoque des dégâts qui resteront à charge du contribuable ;
- que l'Etat de Genève participe au subventionnement de ce lieu ;
- que le canton devra accueillir un nombre important de familles de réfugiés syriens et par conséquent les loger ;
- que Genève se trouve face à une grave pénurie de logements,

invite le Conseil d'Etat

- à réquisitionner tout ou partie des locaux utilisés par le collectif de l'Usine, durant la période nécessaire, afin d'abriter correctement les familles de réfugiés syriens, et ceci dans l'attente de la mise à disposition de logements d'accueil standard pour les réfugiés ;
- à procéder, en collaboration avec la Ville de Genève, aux travaux nécessaires pour l'accueil des familles de réfugiés.

Date de dépôt : 30 août 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

Certains en ce Grand Conseil, comme au Parlement fédéral, tiennent un double discours. Ils nous demandent d'ouvrir tout grand les portes de la Suisse, en accueillant 50 000 personnes supplémentaires, comme l'a réclamé une pétition de gauche, afin de répondre à une poussée migratoire qui paraît inépuisable. Dans le même temps, ils oublient que les habitants suisses et étrangers de notre pays risquent de devoir payer les conséquences de cette politique irresponsable, qui crée des pénuries de logements et des explosions de dépenses sociales.

Car ce sont les plus faibles de notre société qui font les frais de cette pseudo-générosité, mais pas seulement, puisque cette folle course en avant peut avoir des conséquences concrètes négatives pour beaucoup.

Cet appel d'air considérable orchestré par la chancelière allemande Angela Merkel, qui a très mal réagi face à la crise syrienne en créant de faux espoirs et en poussant au déracinement de populations entières, trouve de nombreux partisans en Suisse. Pour se donner une belle image, jouer les esprits généreux et se vautrer dans le politiquement correct, ces autorités prônent le mythe de l'ouverture et sont prêtes à détruire les bases de notre société. Peu importe, pour ces inconscients, que ces migrants s'intègrent mal dans notre pays et qu'ils se retrouvent premières victimes de cette migration mal gérée, ce n'est pas leur problème. Ils n'ont que quelques idées courtes.

Chacun sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Il faut, au minimum, se montrer cohérent. Si on demande que les portes soient laissées grandes ouvertes aux migrants, comme le mouvement « No Borders » (sans frontières) l'exige, alors il convient d'accepter chez soi ces mêmes personnes. Ainsi, le centre alternatif appelé communément « L'Usine » défend cette destruction de toutes les frontières et la porte ouverte aux migrants. Il est donc logique que cette « Usine » accepte les bras grands ouverts ces migrants que le canton de Genève n'arrive plus à loger.

Cela nous changerait de l'attitude de certains politiques de gauche et du centre-droit qui s'opposent à l'installation dans leur commune de ces réfugiés mais, par ailleurs, demandent que l'on ouvre les frontières. Pas chez nous, mais chez notre voisin : on connaît la chanson.

Que l'« Usine » accueille des réfugiés en ses murs afin de nous montrer son esprit d'ouverture et qu'elle prouve son multiculturalisme par des actes concrets !

Ce serait un puissant signe de solidarité.

Le canton de Genève a bien été contraint d'accueillir des réfugiés dans des abris PC, alors pourquoi ne pas réquisitionner des locaux dans l'immeuble du centre alternatif genevois, un bâtiment très vaste qui devrait être mieux utilisé.

L'« Usine » peut bien contribuer à cet effort qui est demandé à d'autres.

C'est avant tout une question de cohérence, ce dont semblent dépourvues l'Alternative de gauche et l'Entente bourgeoise.

Pour toutes ces raisons, nous osons rêver qu'une majorité de députées et de députés, par un éclair de bon sens, accepte la présente motion.